



**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 477-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 477-2024.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre 2024 à 19 h, à la salle du Conseil municipal, au 953, Rue Principale à Saint-Stanislas. L'objet de l'assemblée est de fixer le nombre de membres composant le conseil municipal.
3. Au cours de cette assemblée publique, M. le maire, Mario Biron, expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville situés au 953, Rue Principale à Saint-Stanislas, entre 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi.

Donné à Saint-Stanislas, ce 15 octobre 2024,

  
Caroline Gagnon,  
Directrice générale et greffière-trésorière